

La commune prête de l'argent pour le Bois-de-Chênes / DS



Archives Sigfredo Haro

La restauration de la ferme, classée, coûtera 5,335 millions de francs.

Genolier - La Fondation du Bois-de-Chênes est soulagée. La commune met à sa disposition un prêt de 500 000 francs. Cet argent devra être remboursé au 31 décembre 2020, si la Fondation l'utilise. Ce qui n'est pas garanti car des dons sont encore attendus.

La rénovation de la ferme du Bois-de-Chênes peut se poursuivre en toute tranquillité, car c'est à l'unanimité moins une abstention que l'organe délibérant a accepté jeudi soir, une demande de crédit d'un demi million de francs en faveur de la Fondation du Bois-de-Chênes. Comme le relevait un conseiller communal, la commune s'était engagée à ne pas commencer les travaux tant que la totalité de la somme nécessaire à sa rénovation n'était pas acquise. Le municipal Georges Richard explique: «actuellement, nous avons des promesses de dons à hauteur de 4,46 millions de francs. Le budget total s'élève à 5,335 millions. Mais certains donateurs, des fondations pour la plupart, ont fait des promesses en nous disant qu'ils verseraient la moitié de l'argent au début des travaux, et le solde après quelques mois. D'autres souhaitent participer à des stades plus avancés des travaux. D'autres encore n'acceptent de verser l'argent que lorsque le financement total aura été assuré. Et n'oublions pas qu'à ce jour, ni le Canton, ni le Conseil régional ne se sont encore prononcés sur une subvention pour cette rénovation,» complète le Municipal. A l'issue du vote, il a remercié l'assemblée, se réjouissant «de se sentir soutenu». *«Cette opération est intéressante pour la commune, relève la Municipalité, car ces liquidités prêtées pourraient avoir un rendement de 0,25%. Sachant que les travaux de rénovation s'échelonnent sur 18 mois, ce crédit-tampon ne serait utilisé qu'en cas de manque temporaire de liquidités».* Par ailleurs, Genolier est propriétaire de 80% de la surface du Bois-de-Chênes, Coinsins l'est à hauteur de 15% et Vich pour 5%. Ces deux communes n'ont pas été sollicitées non plus à ce jour. Le remboursement du prêt est prévu au plus tard le 31 décembre 2020. Ceci sous réserve que la somme soit réclamée, ce qui ne sera pas forcément le cas.

Rappelons que la ferme est classée et est située en zone protégée depuis 1961. La même année, elle a été classée aux monuments historiques. Elle est actuellement en droit de superficie.

Sa gestion a été confiée à la Fondation du Bois-de-Chênes, mais la commune de Genolier en reste propriétaire.